

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici les extraits des comptes-rendus des Conseils Municipaux de Chabons qui se sont tenus les 5 et 26 mars dernier.

Conseil du 5 Mars

1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 Participation financière à la garantie maintien de salaire du personnel

Dans le cadre du contrat de prévoyance collective qui garantit aux agents communaux une compensation en cas de perte de salaire (en cas d'arrêts maladie), le Centre de Gestion de l'Isère et la Mutuelle Nationale Territoriale ont adressé un courrier commun annonçant une augmentation du taux de cotisation qui passe de 1.14 % à 1.25 % à compter du 1er janvier 2010.

Cette cotisation, actuellement à la charge du salarié, peut être prise en charge par l'employeur (loi du 2 février 2007) dans la limite de 25 % du taux. Ces dispositions s'intègrent dans le volet action sociale.

Il est proposé que la Commune participe, à compter du 1/01/2010, à la garantie maintien de salaire du personnel communal à hauteur de 25 % du taux de cotisation à la M.N.T. (soit un coût estimé de 542 € pour 2010).

Adoptée à l'unanimité.

1.2 Convention précaire de mise à disposition terrain communal (Chaudaroux)

Lors de la séance du 15 mai 2009, la décision avait été prise de procéder aux opérations nécessaires pour la mise à jour du cadastre concernant la voie communale n° 5 (chemin de l'Orge) au niveau du pont de l'autoroute.

La commune a ainsi intégré dans son domaine privé les parcelles AT 624, 625 et 626 situées au lieu-dit "chaudaroux".

Or, la parcelle AT 624, ainsi que les parcelles AT 612 et AT 617 également propriété communale, sont occupées par un riverain : une superficie globale de 706 m².

Il est proposé de passer convention d'occupation précaire pour l'année 2010 avec ce riverain. Adoptée à l'unanimité.

2 - FINANCES

2.1 Compte administratif 2009

Après examen des documents le Compte Administratif 2009 est adopté à l'unanimité sur la base des résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes	1 006 453.97 €
Dépenses	926 736.29 €
Excédent	79 717.68 €

Section d'investissement

Recettes	254 093.33 €
Dépenses	382 241.56 €
Déficit	128 148.23 €

Soit un déficit brut pour 2009 de 48 430.55 €

Les restes à réaliser à reporter sur 2010 sont excédentaires de 48 600 €.

2.2 Affectation du résultat 2009

Résultat de fonctionnement 2009	Excédent 79 717.68 €
Résultat cumulé fin 2008	Excédent 342 591.30 €

Résultat total à affecter Excédent 422 308.98 €

Solde d'exécution investissement	Besoin 83 459.63 €
Reste à Réaliser reporter 2010	Excédent 48 600.00 €

Besoin final pour couvrir l'investissement

34 859.63 €

Reste 387 449.35 €

Proposition d'affecter pour l'opération école	250 000.00 €
Reste en report au fonctionnement	137 449.35 €

2.3 Débat d'orientation budgétaire 2010

Le débat est lancé à partir des documents qui présentent successivement pour 2010

- l'approche du fonctionnement par chapitre dépenses et recettes

Infos Municipales

- la vue d'ensemble de l'investissement en dépenses et recettes et comment équilibrer le détail des demandes en dépenses Investissement

- le tableau d'évolution des bases des taxes directes locales .

A titre d'information, d'autres documents sont présentés :

- l'évolution des taux des taxes directes locales

- l' historique des produits des taxes municipales d'électricité et de la Taxe Locale Equipement

Les 3 orientations, qui ont servi de base pour la préparation budgétaire, sont soumises au débat :

- Une augmentation de 2 % du taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti et statu quo pour la taxe sur le foncier non bâti.

- Etre éligible au nouveau « plan de relance FCTVA » proposé par l'Etat : l'investissement 2010 doit être égal à la moyenne des investissements 2005 à 2008 (452 000 euros), le FCTVA nous sera versé à l'année n-1 et non plus à l'année n-2 avec cumul en 2010 du FCTVA de 2009 et de 2008.

- Equilibrer les investissements incontournables du budget 2010 sans trop puiser dans les réserves qu'il faudrait garder à hauteur de 300 000 euros.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Lors du précédent conseil municipal, le principe d'attribution de subventions aux associations sportives a été évoqué et le débat reporté.

Le Maire propose de l'aborder dans le cadre d'un 2ème temps du débat d'orientation budgétaire.

Il rappelle la politique actuelle en matière de subventions aux associations sportives : aides ponctuelles au coup par coup soit pour récompenser des résultats sportifs exceptionnels soit pour participer aux coûts d'actions médiatiques ou institutionnelles.

Il informe l'assemblée que la Commune doit percevoir pour la première fois une dotation de solidarité communautaire de la part de la C.C.B.E. Il propose qu'une partie de cette dotation soit consacrée au soutien de la vie associative.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe et à l'adjoint chargé de la vie associa-

tive de faire des propositions pour la mise en place des critères d'attribution.

Adoptée par 13 voix pour et 1 abstention.

2.4 Autorisation engagement des dépenses d'investissement 2010 avant vote du Budget Primitif

Le Maire propose à l'assemblée de lui accorder l'autorisation d'effectuer des dépenses urgentes à hauteur de 4 550 € réparties sur les opérations suivantes : (même si le budget n'est pas encore voté)

Bâtiments

- Travaux ateliers municipaux 3800 €
(art. 2313/programme.20)

Acquisitions

- mobiliers 600 € (art. 2184)
- autres matériel 150 € (art. 2188)

Adoptée à l'unanimité.

3 - ECOLE

La présentation par Territoires 38 du projet d'extension de l'école à la communauté scolaire, parents, enseignants et a.t.s.e.m., aura lieu le mardi 9 mars. Le Sigmas est également invité pour la partie Centre de loisirs et la garderie périscolaire.

Pour la réalisation de cette extension, il est proposé de passer par un mandat de maîtrise d'ouvrage.

4 - COMPTE RENDU ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

1er adjoint

C.C.B.E.

Un bilan a été dressé des anomalies sur l'ancienne décharge.

Vote du budget 2010 qui comprend entre autres la réalisation du siège, des locaux techniques, de la médiathèque tête de réseau et pour Chabons, la réalisation de travaux sur la zone Actival.

Ce budget nécessite un emprunt de 1 million d'euros.

Cantine

Un protocole a été établi sur les modalités de transport des élèves de l'école publique au L.E.A.P. lorsque les effectifs le nécessitent.

Infos Municipales

4ème adjoint

Un sinistre a été déclaré suite à la fonte de la neige sous la charpente de la salle des fêtes (plafond endommagé).

Conseillère déléguée culture patrimoine

Dans le cadre de la bibliothèque, elle signale le projet de création d'une carte d'adhésion intercommunale.

Conseiller délégué environnement

Il indique avoir suivi un stage sur le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et prévoit d'organiser 2 réunions de présentation du P.C.S. de la commune, l'une à destination des élus, l'autre à destination du personnel.

Conseiller délégué cadre de vie

Il faudrait mettre en place une charte pour les modalités de pose et dépose de l'affichage associatif

Conseil du 26 Mars 2010

1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 Création et suppression de poste suite à avancement de grade d'un agent communal

Le Maire a proposé un avancement de grade pour un adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet, qui peut prétendre au grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe.

Il rappelle à cet effet que l'assemblée a fixé le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 %.

Compte tenu de l'avis favorable émis par la commission technique paritaire du Centre de Gestion de l'Isère, le Maire propose :

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps complet.

Adoptée à l'unanimité avec effet au 1er avril 2010 et mise à jour du tableau des emplois permanents

2 - FINANCES

2.1 Budget 2010

2.1.1 Vote des taux des taxes communales

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2010 et en appliquant les taux votés en 2009, le produit fiscal serait de 348 908 €.

Suite au débat d'orientation budgétaire et pour permettre l'équilibre du budget 2010, il est proposé :

- une augmentation des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 %.

- le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Taxes	Taux 2009	Taux 2010
Taxe d'habitation	8,53 %	8.70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,95 %	17.29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,71 %	56.71 %

Adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions, le produit fiscal sera de 354 810 €.

2.1.2 Vote du budget

Après examen des documents de travail le budget proposé est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

2.1.3 Vote propositions subventions à verser

Le Maire soumet au vote l'attribution des subventions suivantes

Union de Défense des Associations Isère	76 €
AVENIR	152 €
FRAPNA	100 €
Amicale des Donneurs de Sang	
Burcin Chabons Oyeu	2 100 €
Batterie Fanfare de CHABONS	152 €
FNACA Comité Local de Chabons	76 €
Joyeuse	
Amitié des Terres Froides Chabons	152 €
Prévention routière comité départemental de l'Isère	76 €
Comité des Fêtes de Chabons	1 000 €
Art'Anim Chabons	4 000 €

Infos Municipales

Coopérative école maternelle publique 76 €
Coopérative école primaire publique 228 €
Adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre du contrat d'association avec l'Ecole Privée le Tulipier le montant de la participation à verser à l'OGEC pour l'année 2010 s'élève à 11 534 €.
Adoptée à l'unanimité.

La subvention annuelle versée au Sou des Ecoles comprend deux parties :

- une somme allouée au titre du projet pédagogique annuel présenté par l'école publique et au prorata des effectifs scolaires, soit 4 400 € pour 2010,

- une somme fixe au bénéfice du Sou des Ecoles pour son action propre auprès de l'école publique, soit 228 € pour 2010,

Adoptée par 14 voix pour, 1 voix contre

Il est proposé de porter la somme attribuée au C.C.A.S. à 2 800 € pour 2010, soit une majoration de 200 € pour permettre au C.C.A.S. d'augmenter les subventions qu'il attribue à l'A.D.M.R. et au S.I.A.D.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.4 Constitution d'une commission communale chargée d'établir les critères d'attribution de la subvention communale à des associations chabonnaises

Il est rappelé :

- que la Commune doit percevoir pour la première fois une dotation de solidarité communautaire de la part de la C.C.B.E.,

- qu'en séance du 5 mars dernier le conseil a décidé qu'une partie de cette dotation serait consacrée au soutien de la vie associative,

- qu'une commission doit être constituée pour établir les critères d'attribution de ces subventions.

Il convient donc de procéder à la création de cette commission. Les membres sont :

José NICKEL, rapporteur
Jean-Claude BARBIER
Michel GOY

Christian DIDIER
Philippe CHARLETY
Christine MAINGUENAUD
René DELLA FLORA
Isabelle RIVAL

2.2 Convention FCTVA dans le cadre du dispositif plan de relance de l'économie

Le Maire présente le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui permet le versement en 2010 du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les communes qui s'engagent à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Pour notre commune le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 soit 451 817 € ; les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget 2010 s'élèvent à 550 670 €, soit une augmentation de 21 % par rapport au montant de référence ci-dessus.

Il est donc proposé de conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de CHABONS s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

A noter que cette dérogation de réduction du délai d'attribution entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les communes qui auront respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Demandes de subventions

Des demandes de subventions suivantes vont être déposées auprès

1. de l'Etat
les travaux importants de voirie 2010
2. du Conseil Général de l'Isère
les travaux de voirie 2010
l'aménagement des vestiaires du foot
la réalisation d'un abribus pour transport scolaire à l'orge

Infos Municipales

3 - COMPTE RENDU ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

1er adjoint

S.I.G.M.A.S. : la nouvelle politique de la CAF en matière d'enfance et jeunesse (contrat enfance jeunesse CEJ) se traduit par une baisse de l'aide financière.

2ème adjoint

Zone « grand champ » : le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la D.U.P. sous réserve de bien laisser à un riverain la superficie sur laquelle nous nous sommes engagés lors de la modification du P.O.S.

4ème adjoint

Signale des dépenses imprévues : frigo cantine, chauffage église, plafond salle des fêtes

Conseiller délégué cadre de vie

Des poubelles vont être installées près du magasin Vival, la boulangerie et la pharmacie. Un container « jaune » vient d'être installé en supplément sur le parking du cimetière

Conseillère déléguée culture patrimoine

La newsletter est opérationnelle (82 abonnés à ce jour. chiffre en constante augmentation).

Inauguration de la Fête du livre le 24 avril à la gare de Chabons avec installation d'une bibliothèque informelle.

Des lutrins ont été installés sur Chabons dans le cadre du circuit « Dans les pas de Jongkind en Dauphiné ».

Lancement d'un concours de photos « photographiez chabons »

Organisation d'un atelier cinéma pour les enfants début juillet

Préparation des journées annuelles du patrimoine

4 - DATE A RETENIR

05 Juin 2010 : 11 H Réception des nouveaux chabonnais

Prochaines Réunions du Conseil Municipal

Les prochaines réunions du Conseil Municipal de CHABONS auront lieu

Vendredi 7 Mai 2010

et

Vendredi 4 Juin 2010

à 20 H 30

en Mairie - Salle du Conseil Municipal



Commémoration du 8 mai

La population est invitée à la commémoration qui aura lieu

Samedi 8 mai 2010

À 11 H 00

devant le monument aux morts



Bibliothèque Municipale

La Bibliothèque sera exceptionnellement fermée les samedis 1er mai, 8 mai et 15 mai.



Horaires d'Ouverture au public

7, rue de l'église (Mairie)

Mardi de 16 H 00 à 18 H 30

Samedi de 14 H 00 à 16 H 00



Une consultation sera lancée auprès du public pour savoir s'il est nécessaire de modifier ces horaires.